

**ANNEXE 2 : Critères de sélection et modalités de notation**

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	Total
Capacité à mettre en œuvre le projet	Connaissance du territoire	3		15
	Cohérence du projet associatif et des modalités de gouvernance avec les prestations attendues	2		10
	Capacité à respecter les délais de mise en œuvre	3		15
	Soutenabilité financière, effort de redéploiement	4		20
	Projet co-construit avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire et les associations de familles	7		35
	Plan de communication prévu en amont de l'ouverture	2		10
Qualité des accompagnements	Respect des recommandations des bonnes pratiques HAS et ANESM	7		35
	Compétences, qualifications, expérience et plan de formation des personnels aux méthodes d'interventions précoces en autisme et supervision	5		25
	Techniques d'interventions développées, intensité et modulations des accompagnements	5		25
	Guidance parentale	5		25
	Respect du projet de vie et des droits des personnes accueillies (outils 2002-2)	4		20
	Méthode d'évaluation de l'offre	3		15
Organisation du service	Organisation des ressources humaines conforme au cahier des charges	3		15
	Implantation du service pertinente au regard du territoire (accessibilité, à proximité des usagers...)	5		25
Partenariats	Coopérations avec les partenaires du territoire (ESMS, sanitaires, sociaux, crèches, PMI, libéraux...) et les structures d'aval dont prioritairement avec le CRA CHU Limoges	6		30
	Coopérations avec les associations de famille de personnes avec TSA	6		30
<b>TOTAL</b>				<b>350</b>

Le classement des projets sera fonction du nombre des points obtenus (cotation de 1 à 5) et en application du coefficient pondérateur indiqué pour chacun des critères.